

**Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique
à Hébertville-Station
par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean**

Dossier : 6212-03-052

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 26 février au 12 avril 2013**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station* par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a pris fin le 12 avril 2013. Conformément au mandat qui lui a été confié le 14 février 2012 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 26 février au 12 avril 2013, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean souhaite aménager un nouveau lieu d'enfouissement technique (LET) pour prendre la relève de celui de l'Ascension-de-Notre-Seigneur qui terminera ses opérations le 31 décembre 2013. Ce nouveau LET permettrait d'enfouir 2 500 000 m³ de déchets répartis dans 13 cellules d'enfouissement technique, pour une période d'exploitation d'environ 42 ans et continuerait de desservir les 36 municipalités des MRC Le Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine et Lac-Saint-Jean-Est.

L'aménagement du LET s'effectuerait sur un terrain de 16,63 ha localisé dans un territoire public intramunicipal, zoné réserve forestière avec convention d'aménagement forestier, situé à l'extrémité est du rang Saint-Pierre, à Hébertville-Station, à 3 km du rang 9 Sud de Saint-Bruno.

Le projet nécessiterait notamment :

- le déboisement et le décapage des sols sur une superficie de 26,4 ha ;
- la réfection et le prolongement du rang 9, sur une distance de 3 km ;
- le remplacement du passage à niveau sur le rang 9 ;
- la construction d'un bâtiment de service de 150 m² comprenant le poste de contrôle, la balance, un garage, un bureau et une aire de repos ;
- l'aménagement :
 - de cellules d'enfouissement et la mise en place d'un système d'imperméabilisation ;
 - d'un système de traitement des eaux de lixiviation ;
 - d'un réseau de captage du biogaz ainsi que d'une station de pompage et de destruction thermique du biogaz ;
 - de la conduite de rejet du LET vers un tributaire du ruisseau de L'Abattoir.

Le développement de l'ensemble des cellules s'étalerait jusqu'en 2047. Le coût total du projet est estimé à 44,7 M\$, excluant le coût d'acquisition des terrains et les redevances qui seraient versées à Hébertville-Station.

(Extrait du communiqué émis le 26 février 2013)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent des renseignements colligés lors de la séance d'information, par messagerie électronique et par conversations téléphoniques. Ces préoccupations sont les suivantes :

la procédure du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et celle du BAPE :

- les critères utilisés par le MDDEFP pour juger de la recevabilité de l'étude d'impact du promoteur ;
- les questions du MDDEFP adressées au promoteur et qui seraient restées sans réponse ;
- l'assurance exprimée par le promoteur d'obtenir son certificat d'autorisation lui permettant de réaliser son projet ;

- le lancement d'appels d'offres par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR du Lac-Saint-Jean) avant que le BAPE n'ait entrepris ses travaux ;
- l'éventualité que la décision concernant ce projet soit déjà prise ;
- la perception du peu de considération dans l'étude d'impact de la protection des milieux humides, des plantes et des animaux ;
- l'attention insuffisante que le promoteur aurait porté aux personnes qui résident à proximité du LET projeté et sur le chemin d'accès y menant ;
- la demande qu'une nouvelle étude d'impact soit réalisée et la suggestion au promoteur de conclure une entente avec l'Université du Québec à Chicoutimi pour que sa réalisation soit plus complète que celle déjà déposée au MDDEFP ;
- le doute des citoyens quant à la neutralité du processus d'analyse du BAPE ;

la justification :

- l'entente entre la RMR du Lac-Saint-Jean et la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur pour l'exploitation du LET jusqu'au 31 décembre 2013 ;
- la prolongation ou non de cette entente et les répercussions financières, selon les scénarios retenus ;
- les efforts mis à ce jour par la RMR du Lac-Saint-Jean pour la récupération et le recyclage ;
- la comparaison entre le LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur et le LET d'Hébertville-Station (cellules, exploitation et suivi) ;
- la provenance du projet à l'extérieur de la communauté d'Hébertville-Station et la remise en question de son acceptabilité sociale ;

la localisation du nouveau site :

- l'étude comparative menée par le promoteur visant à classer les municipalités pour localiser le futur LET, le nombre de municipalités considérées dans cette étude et leur classement respectif ;
- le souhait de voir la relocalisation du projet de LET à Saint-André ;
- l'ouverture de la compagnie Matrec à accepter les déchets de la RMR du Lac-Saint-Jean à son site de Larouche ;
- la proximité du site d'enfouissement projeté à celui de la compagnie Matrec à Larouche questionnant ainsi l'installation d'un nouveau LET à Hébertville-Station ;

le projet :

- la remise en question du tonnage des matières résiduelles à enfouir de l'étude d'impact ;
- les doutes sur le coût réel de l'enfouissement des déchets tel qu'estimé dans l'étude d'impact ;
- la durée de vie du LET versus le tonnage annuel de déchets qui y seraient enfouis ;
- la résistance de la membrane géotextile ;
- la remise en question de l'étanchéité du roc en cas de fuite due à un bris dans la membrane puisque ce roc serait fissuré ;
- le traitement des matières organiques par méthanisation pour diminuer le tonnage de déchets à être enfouis au LET et la valorisation du compost ;
- l'absence de solutions de rechange au projet ;

les eaux de lixiviation :

- l'évaluation de la qualité des eaux de lixiviation après leur traitement qui seraient jetées dans le ruisseau, basée sur les expériences d'autres LET ;
- la gestion du lixiviat en cas de débordement ;
- la capacité du système de traitement du lixiviat du LET projeté comparée avec celle du LET de Gaspé qui a dû exporter 5 000 m³ de lixiviat en 2010 puisque ses bassins d'accumulation étaient déjà remplis d'eau à cause d'une pluie diluvienne à l'hiver 2010 ;

les nuisances et les risques liés à la santé :

- la localisation de la prise d'eau d'Hébertville-Station et le risque de sa contamination par le LET projeté, plus spécifiquement à l'occasion de pluies diluviennes ;
- la contamination potentielle du Lac Bellevue par les activités du projet en cas de pluies diluviennes ;
- les mesures d'atténuation pour contrer le bruit pendant la construction ;
- les mesures qui seraient prises pour contrôler les odeurs en provenance du LET ;
- les problèmes de gestion des goélands et l'efficacité des systèmes d'effarouchement ;
- la perte de la qualité de vie pour les résidents d'Hébertville-Station au cours de l'exploitation du LET projeté ;

la création d'emplois :

- le nombre d'emplois actuels au LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur et le nombre prévus au LET projeté ;
- l'éventualité que le projet ne crée aucun emploi mais permette plutôt un transfert des emplois du LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur qui fermerait, vers le LET projeté d'Hébertville-Station ;

les répercussions sur les propriétés :

- la répercussion du projet sur la valeur des maisons d'Hébertville-Station ;
- la baisse d'intérêt de nouveaux citoyens à s'y installer ;
- la demande au promoteur de compenser les résidents qui subiraient une baisse de la valeur de leur propriété ;

les redevances et les demandes de compensation :

- les redevances qui seraient versées à Hébertville-Station ;
- le nouveau calcul des redevances à verser à la Ville de Saint-Bruno ;
- la demande au promoteur de compenser les citoyens les plus touchés par le projet ;

les autres préoccupations :

- les dépenses engagées à ce jour par le promoteur pour la réalisation du projet ;
- l'ajout éventuel de déchets en provenance de Saguenay, l'influence sur le tonnage annuel enfoui au site et sur sa durée de vie.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bibliothèque publique d'Hébertville-Station	12, rue Chanoine-Gagnon, Hébertville-Station
Bibliothèque de Dolbeau-Mistassini	175, 4 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini
Bibliothèque publique de Mashteuiatsh	77, rue Uapakalu, Mashteuiatsh
Bibliothèque Georges-Henri-Lévesque	829, boul. Saint-Joseph, Roberval

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
26 février 2013	La Presse	
26 février 2013	Le Soleil	
26 février 2013	Le Quotidien	
27 février 2013		Le Lac-Saint-Jean
6 mars 2013		L'Étoile du Lac
6 mars 2013		Le Lac-Saint-Jean

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes municipaux ou citoyens	
26 février 2013 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Saguenay-Lac-Saint-Jean	465	Site du BAPE
28 février 2013 Annonce de la webdiffusion de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Saguenay-Lac-Saint-Jean	459	Site du BAPE
25 mars 2013 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	25 mars 2013
Lieu	Église Saint-Wilbrod 750, Saint-Wilbrod Hébertville-Station
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication M. Luc Nolet, conseiller en communication
Promoteur	M. Lucien Boily, RMR du Lac-Saint-Jean M. Guy Ouellet, RMR du Lac-Saint-Jean M. Robert Comeau, Aecom
Assistance	140 personnes
Durée	3 h 15

Les relations de presse

Quatre médias étaient représentés à la séance d'information tenue à Hébertville-Station : le journal *Le Quotidien*, l'hebdomadaire régional *Le Lac-Saint-Jean* ainsi que *NRJ - Saguenay-Lac-Saint-Jean* (94,5 FM) et *Radio-Canada CKTV Saguenay-Lac-Saint-Jean*.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du BAPE du 26 février 2013 annonçant le

début du mandat a été repris en entier par les sites Web de Radio-Canada, de Sympatico et de l'Université du Québec à Chicoutimi. Outre l'information portant notamment sur le mandat et la séance d'information, il y était fait mention de l'opposition au projet, de la possible intervention du ministre Alexandre Cloutier dans le traitement du dossier et de la demande d'audience publique du promoteur. Pour sa part, le journal *Le Quotidien* a traité, entre autres, du comité local de vigilance, du mouvement d'opposition au projet et des coûts du projet. Les médias électroniques *CBJ* et *CKTV Radio-Canada Saguenay-Lac-Saint-Jean*, *CFGT-FM Alma*, *CHRL-FM Roberval* et *CHVD-FM Dolbeau-Mistassini* ont fait part, notamment, de la demande adressée au ministre Sylvain Gaudreault, par les opposants au projet, afin de régionaliser le dossier au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Après la tenue de la séance publique d'information, le site Web du Réseau d'information municipale ainsi que le journal *Le Quotidien* ont rapporté des préoccupations soulevées lors de la séance. Les médias électroniques *CBJ* et *CKTV Radio-Canada Saguenay-Lac-Saint-Jean*, *CFGT-FM Alma*, *CHRL-FM Roberval* ont fait de même.

Les communautés autochtones

Au fil du développement du projet, le promoteur a invité les représentants du Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (Conseil des Montagnais de Mashteuiatsh) aux séances d'information et portes ouvertes qu'il a tenues. Aucun représentant n'y a participé. Après quelques demandes du MDDEFP, le promoteur les a rencontrés en février.

Le Secrétariat aux affaires autochtones a formulé quelques questions auxquelles le promoteur a répondu et il a mentionné s'être montré satisfait des réponses obtenues.

Le MDDEFP a procédé à une consultation du Pekuakamiulnuatsh Takuhikan. Il leur a fait parvenir toute la documentation du dossier et a reçu une série de commentaires au courant du mois de février. Le ministère leur a aussi fait parvenir par la suite la 3^e série de questions adressées au promoteur et s'est dit ouvert à recevoir d'autres préoccupations de leur part.

Québec, le 17 avril 2013



Louise Bourdages, conseillère en communication

En collaboration avec Luc Nolet, conseiller en communication